



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 085-248500415-20230921-C186_2023-DE



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **24 MARS 2023**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : David DU CHELAS

mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

Réf : DDC/MECC/2023.20

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé et l'engagement de votre collectivité dans cette démarche volontaire, au service des 16 000 habitants de votre territoire. Le dossier, complet et de bonne qualité, revêt un caractère particulièrement important dans le contexte actuel d'engagement des acteurs publics pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Le **scénario** retenu dans votre stratégie propose, pour les secteurs de l'agriculture et des transports, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques avec une ambition modérée par rapport aux objectifs nationaux et régionaux aux horizons 2026, 2030 et 2050, présents dans la stratégie nationale bas carbone, les programmations pluriannuelles de l'énergie, le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SNBC, PPE, PREPA et SRADDET). En revanche, les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont cohérents avec les objectifs nationaux pour l'ensemble des secteurs.

Vous présentez par ailleurs le potentiel de réduction des consommations et des émissions (gaz à effet de serre et polluants atmosphériques) des différents secteurs, ainsi que des actions concrètes permettant d'apprécier le réalisme des objectifs que vous poursuivez.

Le **secteur agricole** est le principal émetteur de gaz à effet de serre du Pays de La Châtaigneraie (72%). Je salue l'ambition que vous portez d'accompagner les acteurs de ce secteur d'activité, vers plus de résilience et au service de l'autonomie alimentaire de votre territoire. En particulier, le travail de mobilisation des exploitants, en partenariat avec la

Tél : 02.72.74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

chambre d'agriculture, leur permettra d'orienter leurs pratiques afin qu'elles soient en phase avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. La réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT) pourrait vous aider à structurer cette démarche. Les émissions d'ammoniac représentent plus de 60 % des émissions de polluants atmosphériques sur votre territoire. Vous pourrez vous rapprocher des services de l'État et de ceux de la région pour identifier les leviers mobilisables afin d'accompagner les changements de pratiques. Aussi, vous pourrez étudier les modalités vous permettant de vous conformer aux trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la SNBC à l'horizon 2050, ainsi que celle d'amélioration de la qualité de l'air du PREPA à l'horizon 2030.

Le **parc bâti** (résidentiel et tertiaire) est le principal consommateur d'énergie sur le territoire (47%). Les logements sont en majorité anciens et un effort conséquent de rénovation thermique performante est à consentir. La mise en place d'un guichet unique à destination des particuliers sera l'occasion de structurer une stratégie d'accompagnement technique et financier des ménages pour les inciter à se lancer dans des opérations de rénovation globales ambitieuses, en favorisant également l'utilisation de matériaux biosourcés. Les moyens à mobiliser devront être proportionnés aux objectifs présentés dans le SCoT. Les actions de communication prévues devraient permettre de sensibiliser les habitants et le tissu économique à l'importance de cet enjeu. La réduction des consommations des bâtiments publics, pourrait également être conduite dans une logique de sobriété et de mutualisation, en réinterrogeant les usages des bâtiments et leur adéquation aux besoins des services publics que vous portez.

Sur la question des **mobilités**, j'ai bien noté que vous allez engager dès cette année la réalisation d'un Plan de Mobilités Simplifié. J'attire votre attention sur la nécessaire mobilisation des acteurs de votre territoire, mais aussi des territoires voisins (y compris les intercommunalités du Bocage Bressuirais et de Parthenay-Gâtine) afin de proposer une stratégie cohérente et efficace de réduction des besoins en déplacements et d'amélioration des pratiques. Je tiens à souligner votre implication pour le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur votre territoire, à travers le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicule Électrique (SDIRVE), à l'étude par le SYDEV à l'échelle du département. Les actions identifiées, basées sur le développement des mobilités collaboratives, des mobilités douces et des transports en commun, sont adaptées aux enjeux de votre territoire et à son échelle. La définition d'objectifs chiffrés propres à chaque action permettrait de compléter cette stratégie.

Vous identifiez plusieurs actions phares pour déployer des **énergies renouvelables** (EnR) et accroître l'autonomie énergétique de votre territoire d'ici 2050. Elles couvriront plus de 150 % de vos consommations estimées en 2050. Je salue cette ambition et vous encourage à structurer rapidement une stratégie d'accompagnement et d'information des habitants et acteurs économiques afin de leur apporter des éléments opérationnels pour la mise en œuvre de leur projet (cadastre solaire, leviers de financement, etc.). Vous serez également vigilant à la cohérence des objectifs que vous poursuivez en termes de développement de l'éolien, avec les objectifs du SCOT. J'encourage les actions que vous portez pour développer le bois-énergie et vous invite également à orienter les utilisateurs vers des filières d'approvisionnement locales certifiées ainsi que vers des appareils performants.

Le volet adaptation est bien appréhendé et la stratégie que vous proposez est transversale. Les principaux risques associés au changement climatique sur votre territoire portent sur l'activité agricole, qui est exposée à diverses menaces, à la disponibilité de la ressource en eau, ainsi que sur le risque inondation et coulée de boues. Vous prévoyez de mettre en œuvre différents projets visant à limiter l'imperméabilisation des sols, préserver et restaurer les milieux aquatiques et renforcer la trame arborée de votre territoire. Plus spécifiquement, les actions de densification de la trame bocagère ainsi que le diagnostic des infrastructures agroécologiques à l'échelle de la communauté de communes permettront une meilleure préservation des milieux, dans une perspective de durabilité des pratiques (tourisme, déplacements et agriculture, notamment). Le travail partenarial que vous fléchez avec le comité de bassin Loire Bretagne paraît essentiel pour la mise en œuvre des actions de préservation de la ressource en eau. À terme, je vous invite à intégrer la perspective du Zéro Artificialisation Nette dans vos objectifs de gestion économe de l'espace et en lien avec les enjeux identifiés dans le SCOT.

Le plan d'action est particulièrement bien détaillé, phasé et opérationnel, avec des moyens identifiés pour la mise en œuvre des actions. Il précise les porteurs et partenaires potentiels pour chacune d'entre elles. Je tiens à souligner l'importance de l'implication des acteurs de votre territoire dans le projet de transition que vous portez. La diversification des porteurs de projets pour le déploiement des actions confortera la dynamique de votre PCAET et renforcera ses chances de réussite. La mobilisation dans la durée des acteurs de la filière agricole pour l'amélioration des pratiques et le déploiement des circuits courts est notamment un facteur clé de réussite pour agir efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Vous noterez que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un levier disponible pour la mise en œuvre de votre plan d'actions. Aussi, l'approbation de votre projet permettra à votre communauté de communes d'endosser un rôle nouveau de coordinateur de la transition écologique, à l'échelle de votre territoire.

Vous pourrez anticiper ce suivi et l'évaluation de votre stratégie en décrivant les modalités suivant lesquelles les indicateurs choisis s'articulent avec ceux du SRADDET, ainsi qu'en précisant les sources à mobiliser pour collecter ces données. Ceci facilitera le travail de collecte et le suivi effectif de votre plan d'action.

Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse du projet de PCAET et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Valentin JOSSE
Président de la Communauté de Communes de Pays de la Châtaignerie
Les Sources de la Vendée – La Tardière
85120 TERVAL

Le Préfet

Fabrice BIGOULET ROZE

Copie :
- Monsieur le Préfet de la Vendée

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 085-248500415-20230921-C186_2023-DE